

Pourquoi ne pas rendre la  
création monétaire à la société  
civile?

1. Quelques informations générales...
2. Par qui et comment est émise la monnaie
3. Les effets néfastes des lois qui empêchent l'État d'emprunter auprès de sa propre Banque Centrale...
4. Résumons...
5. Quelques pistes pour une refonte du système monétaire,
6. Proposition de réforme,
7. Quelles autres alternatives avons-nous ?

1

Pour commencer, quelques  
informations générales...

# La « création » monétaire ?

La définition du mot « création », sur le Robert, est la suivante: « **Action de donner l'existence, de tirer du néant** » .

*De ce fait, utiliser l'expression « création ex-nihilo » comme nous le faisons souvent est un pléonasme...*

# Il existe deux sortes de monnaie...

**1 - La monnaie émise par la Banque Centrale (agrégat M0)**

- **Les billets** (*la monnaie fiduciaire, terme mal choisi*) : C'est la quantité de billets nécessaires pour assurer la demande de la clientèle des banques commerciales. Cette monnaie circule ensuite de mains en mains...

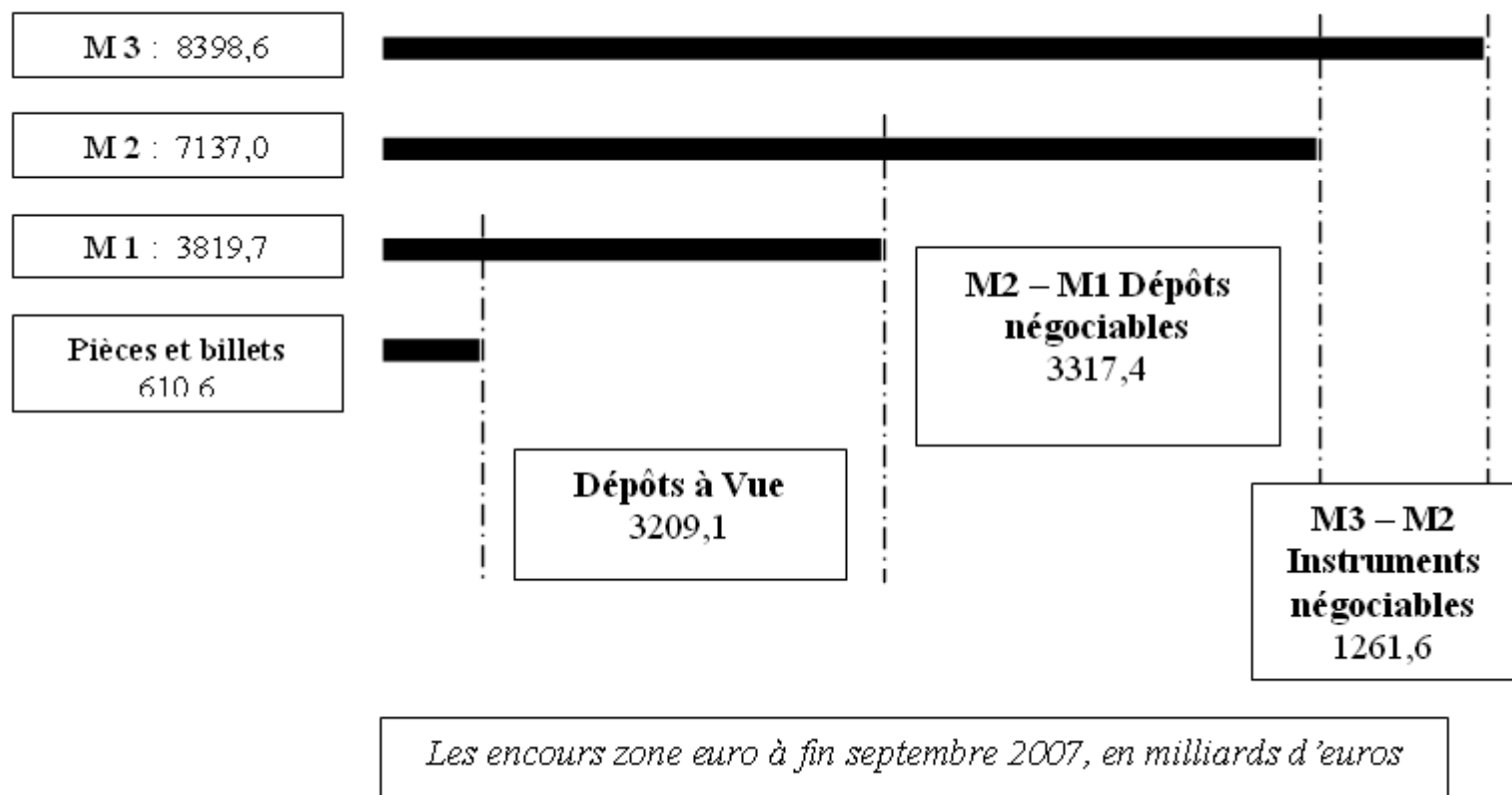
- **La monnaie scripturale centrale**, qui va servir aux compensations entre banques commerciales. C'est la monnaie de « refinancement »

**2 - La monnaie scripturale bancaire, émise par les banques commerciales** (*banques de second rang*) qui sont dépositaires de ce droit de création.

# Les agrégats monétaires

- - **un agrégat (étroit) M1** incluant les pièces et les billets en circulation (*une partie de M0*) et les dépôts à vue ;
- - **un agrégat (intermédiaire) M2** ne comprenant que les dépôts monétaires, c'est-à-dire: M1 + dépôts remboursables avec un préavis inférieur ou égal à trois mois + dépôts à terme d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans ;
- - **un agrégat (large) de référence M3** contenant : M2 + pensions + titres d'OPCVM monétaires + instruments du marché monétaire + titres de créance de durée initiale inférieure ou égale à deux ans.
- - **un autre agrégat est nommé M0**: c'est la monnaie centrale, comprenant d'une part la monnaie fiduciaire, d'autre part la monnaie scripturale dans les comptes de la Banque Centrale

# Une représentation de ces agrégats



# La croissance de la monnaie est de 82% en 6 ans

*L'inflation et l'augmentation du PIB auraient justifié, ensemble, une augmentation de M1 de l'ordre de 4,5% par an, soit 800 milliards et non du double.*

Monnaie dans l'ensemble de la zone euro (en milliards d'euros).

<b>Au 1 er janvier</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Croissance en 6 ans</b>
<b>M1</b>	2026	2279	2499	2727	2949	3480	3755	1670 (82%)
<b>M2</b>	4229	4616	4915	5232	5570	6075	6630	2401 (57%)
<b>M3</b>	4910	5446	5807	6178	6568	7116	7782	2872 (58%)



2

Nous pouvons maintenant poser  
la question: par qui et comment  
est émise la monnaie ?

Tous ceux qui sont ici présents savent bien qu'il n'y a pas nécessité pour les banques de détenir des dépôts pour pouvoir les prêter, qu'elles ne vident pas le compte de A pour prêter à B ...

Mais revoyons rapidement le processus le processus de l'émission de monnaie...

**C'est la demande des emprunteurs qui est à l'origine de la création de la monnaie par le crédit**, et seule la banque a le monopole de la monétisation de la « richesse réelle » ; je me contente de trois citations:

- « *L'octroi de crédit par les banques étant à la source même du mécanisme de création monétaire...* » (Banque de France) .
- « *La monnaie est créée par les banques lors d'une demande satisfaite de crédit bancaire par des agents non bancaires* » (André Chaîneau)
- « *la monnaie est essentiellement scripturale, c'est-à-dire constituée d'avoirs matérialisés par une inscription sur des comptes bancaires ou postaux (...) Les banques ont le monopole de la création de monnaie scripturale tandis que la monnaie fiduciaire est émise par la banque centrale. ...* » (Dominique Plihon)

L'émission de crédits nouveaux augmente la masse monétaire, alors que le remboursement des crédits la diminue. C'est la différence qui détermine l'augmentation (ou la diminution) de la masse monétaire.

Pour créer la monnaie, une banque se contente d'inscrire au crédit du client bénéficiaire la somme demandée et d'inscrire dans sa comptabilité la même somme à son passif. La contrepartie est inscrite à l'actif à un poste « créance sur le client »

L'examen de ce processus montre qu'elle le fait, sinon à partir de rien (ex nihilo) du moins à partir du seul engagement de l'emprunteur à rembourser le capital et à payer des intérêts.

Le fait est que le crédit, créateur de monnaie, crée le capital qui sera plus tard remboursé par le bénéficiaire mais ne crée pas sur le moment les intérêts exigés. Au niveau économique global, ceci oblige inévitablement à d'autres crédits.

**La création monétaire (l'émission de monnaie) a donc lieu par une simple écriture comptable qui correspond à une demande de crédit satisfaite.**

Banque	
Actif <i>Créance sur Entreprise</i> 100	Passif <i>Entreprise</i> 100

Entreprise	
Actif <i>Dépôt Banque</i> 100	Passif <i>Dette Banque</i> 100

- Il y a bien création de monnaie par un acte de comptabilité et l'entreprise pourra se servir, comme elle le souhaite, de la monnaie créée.
- Bien évidemment la banque est tenue à un certain nombre d'obligations, d'une part légales, d'autre part en ce qui concerne sa relation avec la Banque Centrale: elle va devoir se procurer auprès de celle-ci de la « monnaie centrale M0 » (« refinancement ») ou auprès de ses concurrentes sur le marché interbancaire (au taux euribor) afin d'assurer ce qu'on appelle « les fuites », c'est-à-dire les besoins en monnaie fiduciaire de la population et les éventuels soldes négatifs dans la compensation des échanges entre banques. Ces fuites sont estimées en moyenne à 20%

# En conséquence

Les banques gèrent les avoirs monétaires de leurs clients et les banques centrales gèrent les avoirs monétaires de leurs banques clientes.

Les banques commerciales émettent la monnaie M1 utilisée par l'économie et la finance. La Banque Centrale émet, sur requête des banques commerciales, la monnaie M0 qui leur est nécessaire. Le rapport de force qui peut apparaître entre les parties n'implique jamais l'intérêt général si, du moins, la Banque Centrale est totalement indépendante de l'Etat comme le requiert l'orthodoxie actuelle.

=> Ce n'est pas M1 qui est piloté par M0 mais M1 qui force M0 autant que de besoin. En d'autres termes, les banques sont devenues incontrôlables par la Banque Centrale tant qu'elle ne change pas les « règles »...



## **Ce sont donc bien les crédits qui permettent les dépôts.**

Lorsqu'une banque prête de l'argent, soit elle utilise une épargne préalable si elle en a la disponibilité, soit elle créera de nouveaux moyens de paiement par une simple inscription de la somme créée sur le compte de l'emprunteur. Dominique Plihon considère que sur le total des prêts effectués par une banque, la création monétaire dépasse le prêt d'épargne antérieure... mais ces épargnes sont de toute façon issues elles aussi de création monétaire.

Bien évidemment, cette création monétaire par les banques commerciales leur permet d'en percevoir les intérêts: c'est ce qu'on appelle « le droit de seigneurage » et c'est de celui-ci dont nous parlerons ensuite...

# 3

Les effets néfastes des lois qui  
ont privatisé toute la création  
monétaire et empêché l'État  
d'emprunter auprès de sa propre  
Banque Centrale...

ns générales  
ai des fonds  
tificatifs de  
anque, ainsi  
ion du divi-

e la Banque  
des établis-  
ernationaux,  
de pouvoirs  
nterventions  
attributions

nt présentés,  
économie et

bordonnée à

membres pré-  
et unanimité

SECTION III

*Autres opérations.*

Art. 24. — La Banque de France peut escompter, acquérir, vendre ou prendre en gage des créances sur l'Etat, les entreprises et les particuliers dans les conditions qu'elle juge nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique monétaire, et en tenant compte de la situation particulière des demandeurs et des présentateurs.

Art. 25. — Le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France.

Art. 26. — Le taux des escomptes de la Banque, ainsi que la durée, l'objet ou la forme de ces opérations et, de manière générale, toutes les conditions qui les régissent, sont fixés par le conseil général.

Art. 27. — La Banque peut acheter, vendre ou prendre en pension les effets ou les valeurs dont la liste est arrêtée par

- L'article 25 de la loi du 3 janvier 1973 précise « *Le trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France* », ce qui signifie que le trésor public ne peut présenter les garanties que lui, l'Etat ou les collectivités publiques auraient émis, à l'escompte de la Banque de France
- Nous pouvons noter que Pompidou était Président et que VGE était Ministre des Finances
- Raymond Barre est nommé le 30 janvier 1973 en tant que membre du conseil Général de la Banque de France pour une durée de 6 ans.

## Deux articles nous « gouvernement » actuellement:

Le premier, c'est l'article 104 du Traité de Maastricht (7 février 1992) qui stipule

*" il est interdit à la BCE et aux Banques Centrales des États membres d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publiques des États membres..."*

Le second codifiée dans le Code Monétaire et Financier (article. 141-3 de la loi n° 93.980 du 4 août 1993 modifiée sur le Statut de la Banque de France) , entérine cet article du Traité et stipule: *"Il est interdit à la Banque de France d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise publics. L'acquisition directe par la Banque de France de titres de leur dette est également interdite."*

Il faut rajouter qu'on trouve, aussi bien dans le Traité de Maastricht que dans le projet de Traité de Lisbonne : *" Ni la BCE, ni un membre quelconque de ses organes de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions, organes ou agences de l'Union, des gouvernements des États-membres ou de tout autre organisme. Les institutions, organes ou agences de l'UE ainsi que les gouvernements des États-membres s'engagent à respecter ce principe et à ne pas chercher à influencer les membres des organes de décision de la BCE dans l'accomplissement de leur mission "*.

Tout ceci signifie simplement que depuis 1973 la Banque de France, pourtant une institution dont le capital appartient à l'État, ne peut plus prêter à l'Etat, que ce soit avec ou sans intérêt, et que l'Etat est donc obligé de financer nos besoins qui dépassent ses ressources (fonctionnement du service public ou investissement augmentant la valeur du pays), auprès du « public » dont l'épargne est toujours elle-même issue de création monétaire privée.

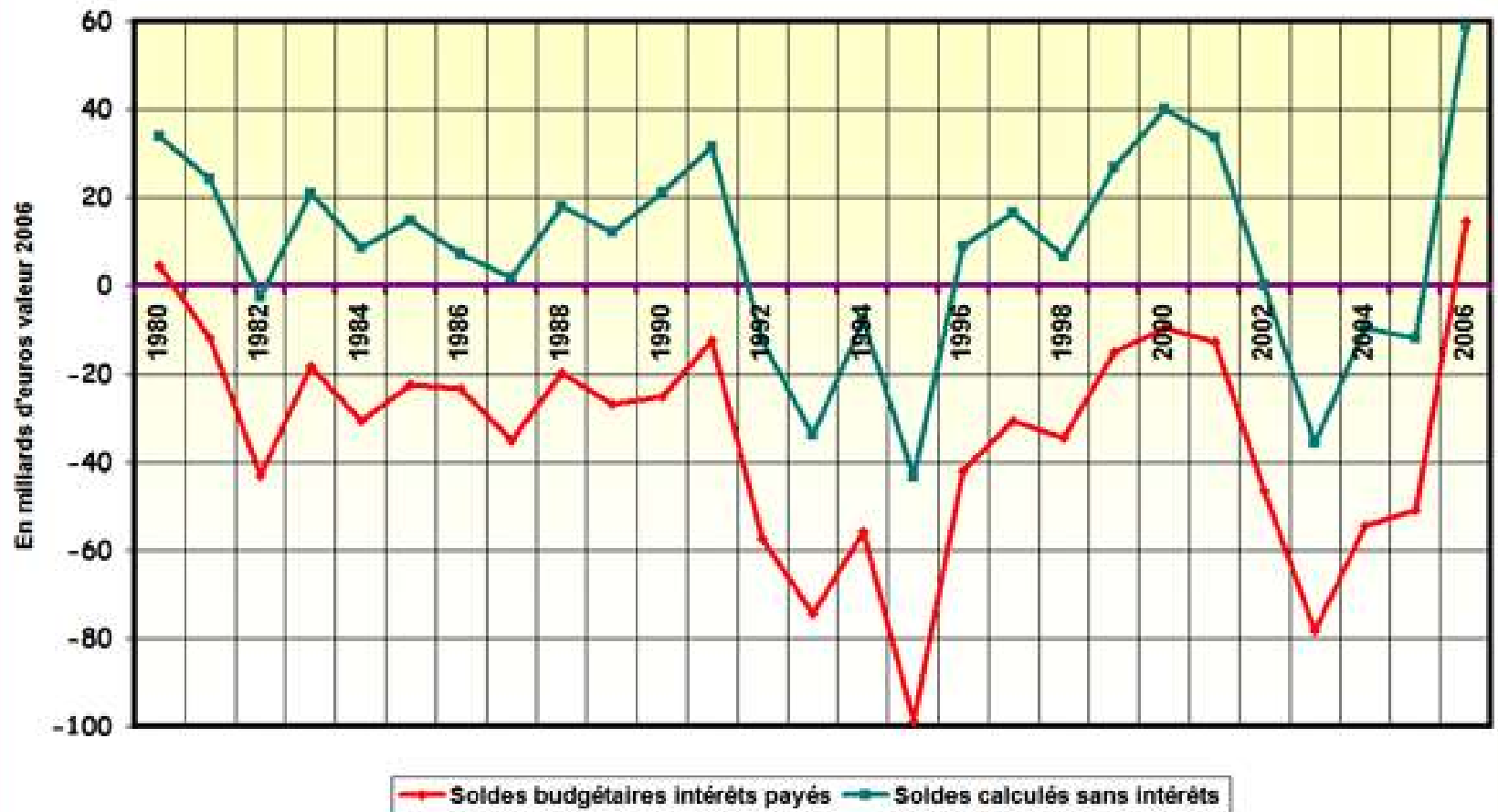
**Voyons donc quelles ont été les conséquences immédiates sur la dette publique?**



Je vous passe les détails des calculs que vous retrouverez dans notre livre. Nous sommes partis des éléments connus de la dette à compter de 1979 (transformés en valeur euros 2006) et des taux d'intérêts moyennés annuellement.

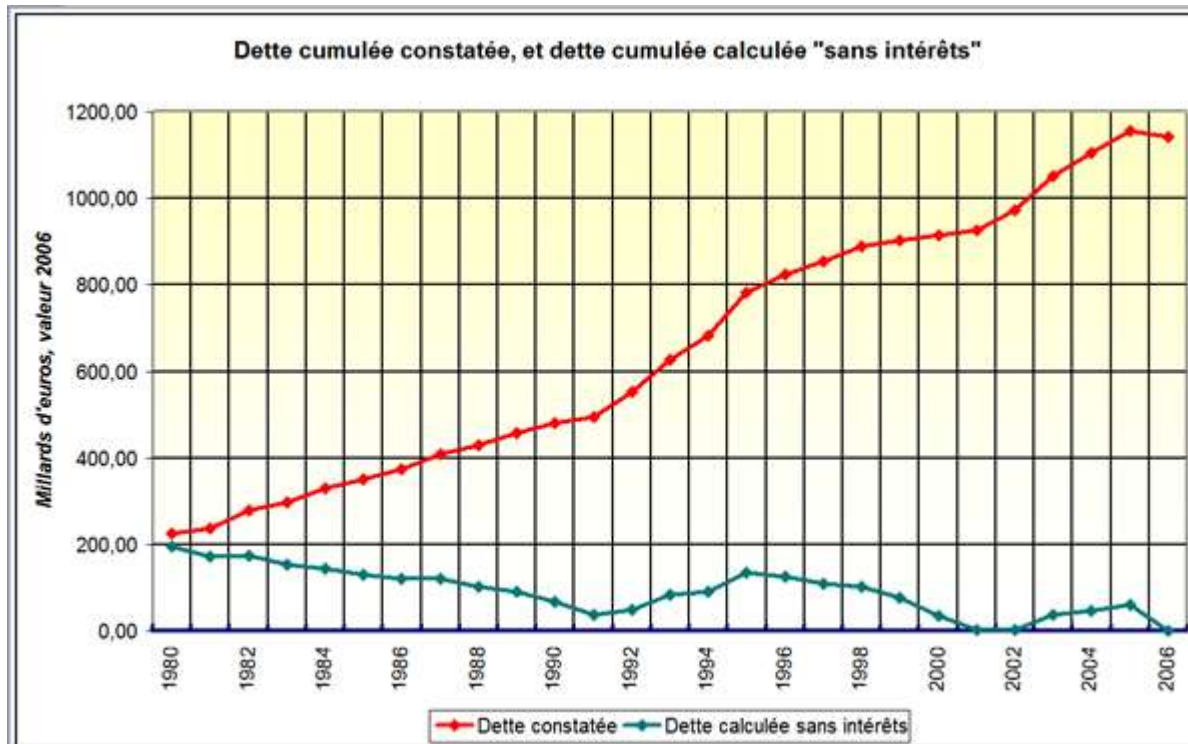
Dans la diapo suivante on peut voir que, sans charge d'intérêts, les années où le solde annuel du budget des administrations publiques est positif l'emportent largement sur celles où le solde est négatif

### Soldes du budget, avec et sans intérêts



Ces déficits publics quasi permanents, dus à la charge des intérêts des emprunts, ont augmenté le cumul de la dette publique.

La diapo qui suit montre, en euros constants, l'évolution de cette dette publique (courbe supérieure) et ce qu'elle serait devenue (courbe inférieure) dans un système monétaire où l'État, à partir de 1980 aurait récupéré son droit d'emprunt auprès de sa Banque Centrale.



La courbe du haut nous montre l'évolution de la dette publique, en euros constants valeur 2006. La courbe du bas nous montre cette même dette calculée sans intérêts.

# **Le résultat est accablant !**

Au total, entre le début de 1980 et la fin de 2006, nous avons payé 1 142 milliards d'euros d'intérêts.

La dette, quant à elle, a augmenté de 913 milliards d'euros. Pendant ces 26 ans, si nous n'avions pas eu à emprunter ces 913 milliards sur les marchés monétaires, c'est-à-dire si nous avions pu faire exactement ce qu'ont le droit de faire les banques privées, si nous n'avions pas abandonné au profit des banques notre droit de seigneurage, c'est-à-dire le bénéfice, sous forme d'intérêts, de la création monétaire, la dette qui était de 229 milliards d'euros début 1980 serait inexistante aujourd'hui.

Nous payons 110 millions d'euros par jour, 40 milliards d'euros par an pour les seuls intérêts, ce qu'on appelle élégamment "le service de la dette".

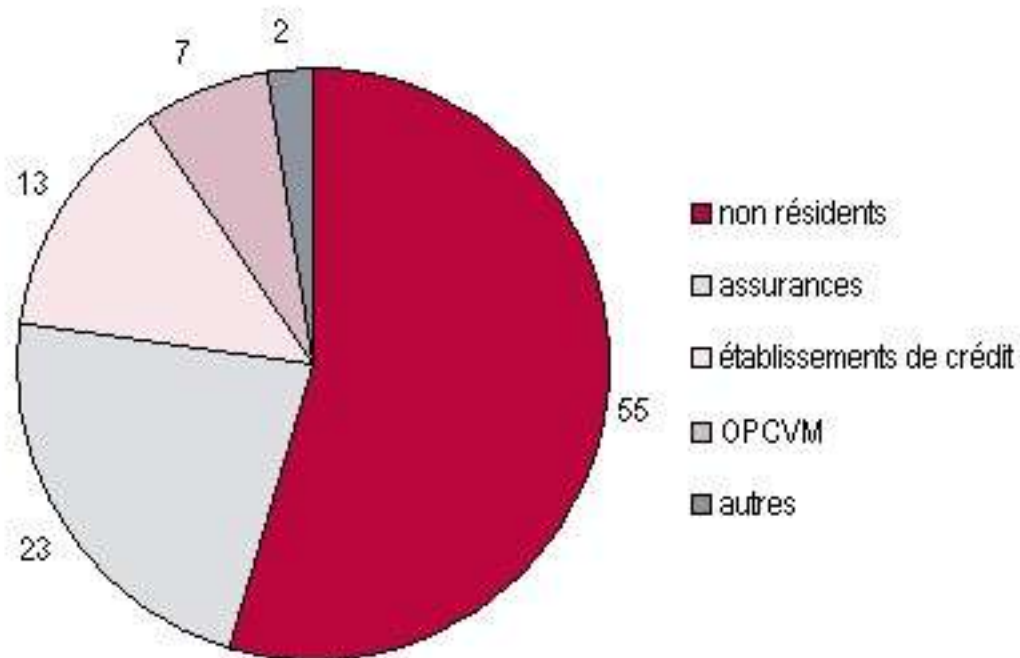
C'est annuellement, l'équivalent :

- de 240 airbus A350,
- de 3 porte-avions "Charles de Gaulle",
- de 40 000 belles villas sur la Côte d'Azur,
- de l'isolation de 4 270 000 logements,
- d'un salaire net de 18 000 euros annuel à 2 380 000 personnes,
- de plus de 600 € par français
- de ce qui manque pour financer le système de retraites par répartition à l'horizon 2020
- du montant de la création de richesse par les collectivités publiques. ...mais vous pouvez trouver d'autres exemples, il n'en manque pas!

- Le service de la dette de l'État est le deuxième poste budgétaire de notre Nation, après celui de l'éducation nationale et avant celui de la Défense
- C'est prélever sur notre travail et notre production plus de 110 millions d'euros par jour et le transférer à ceux qui sont déjà les plus riches.
- Le recours à l'emprunt externe qui pouvait se concevoir lorsque la monnaie était représentative d'une certaine quantité de métal (or ou argent qui, par leur rareté naturelle, pouvait manquer dans les caisses), n'a maintenant plus aucune justification depuis que la monnaie est totalement dématérialisée. Il reste seulement important qu'elle ait, comme toute monnaie, une contrepartie comptable en "biens réels" ou en créances recouvrables, c'est-à-dire en actifs

## Détention des OAT par groupe de porteurs quatrième trimestre 2007

structure en %



source : Banque de France



# Juste un petit aparté sur la dette

*(on essaye de vous culpabiliser)*

- - le solde entre les actifs et les dettes des administrations publiques est positif de 676 milliards d'euros (décembre 2006), plus de 11 000 euros par Français: c'est donc ce qui resterait si les administrations remboursaient toutes leurs dettes en vendant leurs actifs. Et encore, on n'inclut pas, dans cette richesse, les valeurs immatérielles: combien «vaut» la Côte d'Azur, le mont Saint-Michel, la tour Eiffel, etc.?
- - bien sûr, une dette de 18 500 euros pèse sur les frêles épaules de chaque nouveau-né (plus exactement des épaules de ceux qui payeront des impôts pour augmenter la fortune des héritiers des actuels détenteurs de « la dette »), mais ces bébés reposent dans un lit d'une valeur dix fois supérieure, car ce que notre ministre (et tant d'autres) oublie de mentionner, c'est la valeur du patrimoine de la France : plus de 180 000 euro par habitant....

L'intérêt sur la dette...On appelle cela le «service de la dette». Penser que certains pourraient avoir «intérêt» à la dette publique! Allons donc. Mais que certains aient rendu l'immense «service» de prêter à la collectivité, quelle grandeur d'âme. Si la somme rondelette que l'État français verse à ce titre tous les ans était appelée «intérêt de la dette», on pourrait avoir la tentation de se dire :«Ah oui? Et qui à donc intérêt à cela?» Question gênante que l'on n'a sans doute pas envie que l'on approfondisse. Alors mieux vaut l'appeler «service de la dette»... dans l'espoir peut-être que l'on se demande: «Mais qui a eu la gentillesse de nous rendre ce service-là ?»

4

Résumons

- Une proportion considérable de la monnaie en circulation est issue du crédit. En fait, 85% de l'agrégat M1 ou 93% de l'agrégat M3 est produite à l'origine par les banques commerciales. C'est bien la demande de crédit satisfaite, qui, lorsqu'elle dépasse l'épargne disponible, « crée » la monnaie dont les intérêts s'accumulent et n'existent que par la création de nouveaux crédits.
- Les intérêts sont versés aux créateurs de cette monnaie : c'est le droit de seigneuriage. Ils représentent des sommes tout à fait considérables (que l'on peut estimer, pour la zone euro, à plus de 300 milliards d'euros annuels), aboutissants dans les comptes du système bancaire privé.
- Les États, s'étant interdit d'emprunter auprès de leur Banque Centrale, financent NOS besoins auprès de la finance privée, en lui payant des intérêts considérables.

# 5

Une refonte du système monétaire  
permettrait la relance des  
investissements, sans aggravation  
de « la dette ».

Voici quelques pistes...

**Si** l'ensemble de cette monnaie était créée par la Banque Centrale (qui deviendrait ainsi « distributeur » de monnaie auprès des banques commerciales chargées de satisfaire les demandes de financements justifiés des entreprises et des particuliers):

1- les intérêts reviendraient intégralement à la collectivité et pourraient être redistribués par exemple à chaque Etat au prorata des populations ou selon la participation des Banques Centrales Nationale dans la BCE (l'euro système).

2 - Outre ce bénéfice collectif du seigneurage, la Banque Centrale disposerait ainsi de deux piliers pour appliquer sa politique monétaire : la quantité de monnaie en circulation dont elle deviendrait de ce fait la seule émettrice initiale, et les taux d'intérêts (*alors qu'actuellement son seul réel outil est le second*).

6

Proposition de réforme

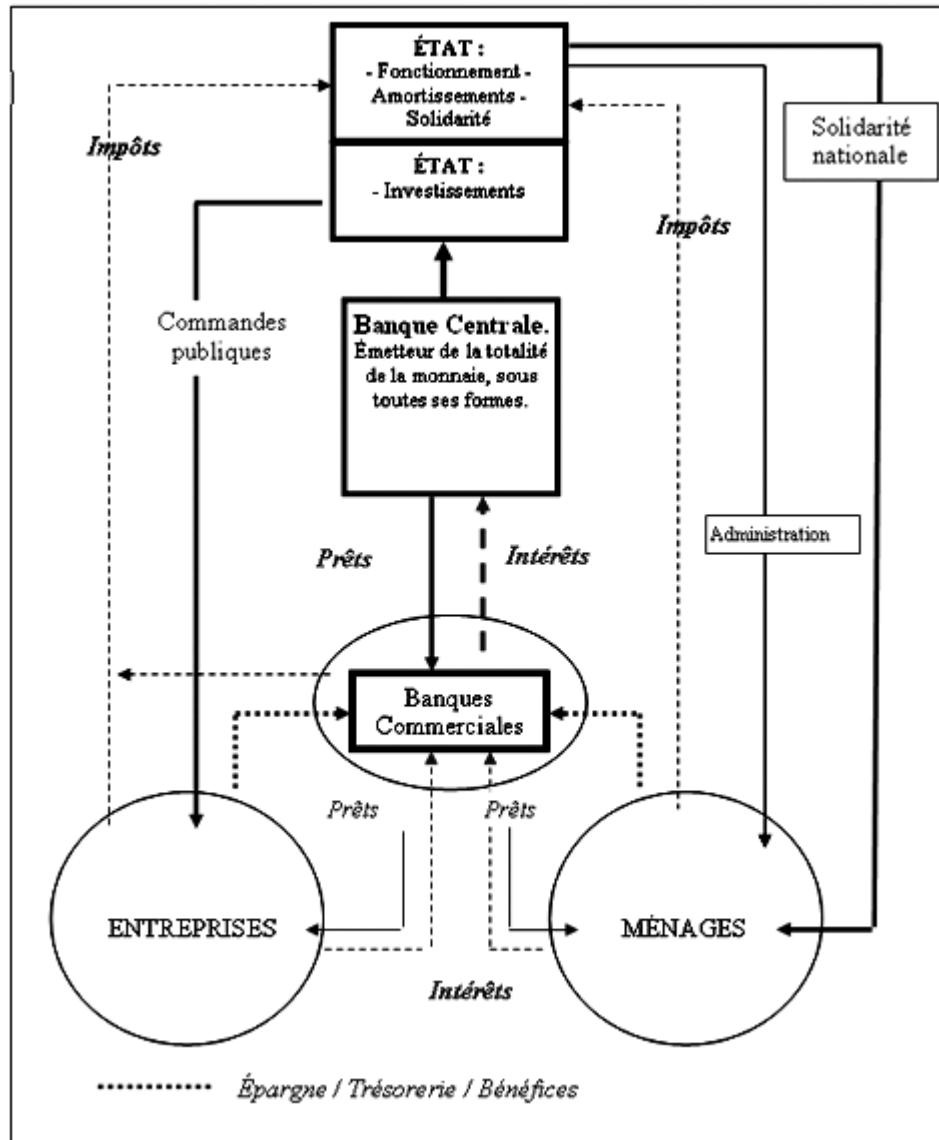
- 1 - Toute création de monnaie doit relever de l'État et de l'État seul par l'intermédiaire de la Banque Centrale indépendante du pouvoir politique mais œuvrant dans le cadre de la démocratie.
- 2 - La Banque Centrale détermine, afin de contenir l'inflation dans des limites raisonnables, de viser un objectif de plein emploi et de faciliter le développement durable de l'économie, la quantité de monnaie proposée et les taux d'intérêt auxquels les banques commerciales peuvent emprunter entre elles et auprès d'elle-même.
- 3 – Il s'agit de donner aux banques un rôle de conseil et d'intermédiaire auprès des emprunteurs (ménages et entreprises), tout en laissant à la Banque Centrale, le rôle de seul émetteur de monnaie permanente et de monnaie temporaire (monnaie de crédit).  
Les banques commerciales n'auraient pas à demander l'avis d'une instance supérieure pour accorder un crédit (c'est leur "risque" en tant que banques commerciales et elles seraient responsables sur leur fonds propres, mis à part la possibilité d'assurance ou de mutualisation des risques de non remboursement), mais elles auraient simplement à se financer auprès de la BC pour un terme identique (et donc si nécessaire avec des taux d'intérêts différents suivant la durée du prêt) si elles ne disposent pas d'apports suffisants des épargnants.



4 - Le réseau des banques privées comporterait 3 types de banques :

- a. - Banques de dépôts
- b. - Banques de prêts
- c. - Banques d'affaires

5 - La monnaie créée et prêtée par la Banque Centrale à l'Etat ou aux collectivités publiques ne pourrait financer que des dépenses d'investissement, d'aide à des secteurs à vocation d'intérêt collectif tels que l'éducation, la santé et la protection de l'environnement, et en cas de crise ou de catastrophe naturelle. A l'exception de cela, les dépenses de fonctionnement et d'amortissement doivent être financées par les recettes fiscales.



Et pour répondre tout de suite à l'objection qui ne manquera pas d'être formulée... cette fameuse « planche à billets »

**1 - L'argent est et ne peut être qu'un bien collectif.** Que les autorités publiques à qui la gestion de ce pouvoir a été confiée en aient abusé dans le passé, c'est une chose, cela ne peut nullement remettre en cause la légitimité du collectif sur ce pouvoir. Nous n'étions de toute façon pas dans le même cas de figure puisque la monnaie était soit « métallique » (or ou argent), soit gagée sur ceux-ci.

2 - On constate que, depuis six ans, la masse monétaire dans l'eurozone augmente de 8 à 10 % par an. Selon les théories auxquelles la BCE obéit, une telle augmentation aurait dû causer un dérapage inflationniste ce qui n'a pas été le cas *ces années passées*.

3 – Les Etats qui auraient besoin de financements d'investissements offrent des garanties tout à fait remarquables. Leur dette est parmi les plus « demandées » par les épargnants et les différents fonds.

## *Mais surtout ..*

Confier directement la responsabilité de toute la création monétaire à une Banque centrale indépendante (un 4<sup>e</sup> pouvoir) au lieu de laisser, comme maintenant, les banques commerciales influencer indirectement sur le niveau de création monétaire, n'implique en rien le fait que les États abuseraient de cette possibilité, surtout si leurs droits sont encadrés par une règle...

... qui par exemple, mais ce n'est qu'une proposition, limiterait la possibilité d'emprunt à la seule composante d'investissement des collectivités publiques et répartirait tous les intérêts payés directement par les différents pays à la Banque Centrale au prorata de la part du pays emprunteur dans l'eurosysteme (environ 20,5% pour la France) .

L'Union Européenne pourrait également financer ses projets collectifs auprès de la Banque Centrale...

# 7

Outre la proposition antérieure, qui nécessite soit l'approbation des autres membres de l'eurozone, soit une dénonciation unilatérale des traités qui nous lient, quelles autres alternatives avons-nous, mis à part l'utilisation de monnaies locales type S.E.L.?

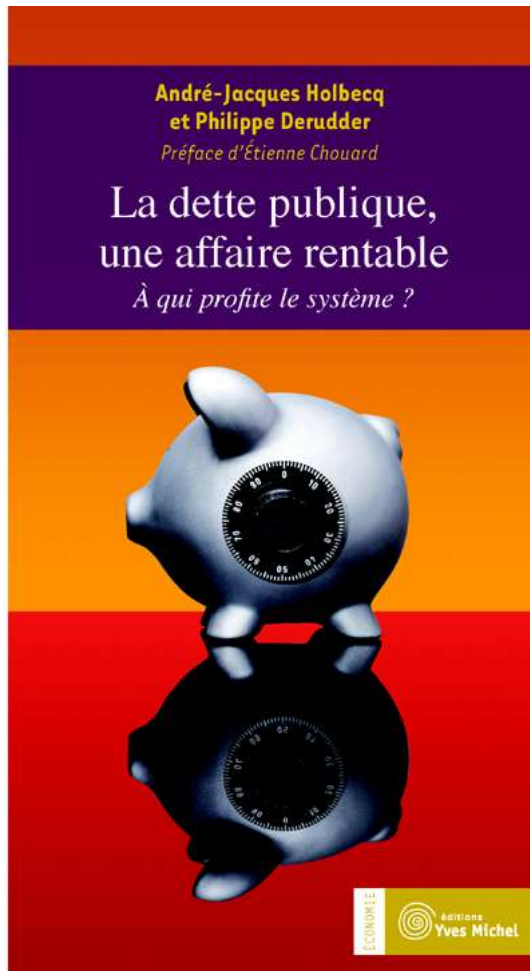
Je dirais « hélas aucune » s'il n'y a pas de volonté politique forte. Par exemple, en janvier 2007, nous avons fait parvenir par lettre une proposition aux 900 parlementaires. Je ne voudrais pas vous dire que nous n'avons reçu aucune réponse, mais ce n'est pas loin d'être exact.

Nous proposons dans cette lettre la création d'un « **Espace Complémentaire Sociétal** » dans lequel pourraient fonctionner des « Entreprises à Mandat Sociétal » financées par une monnaie nationale complémentaire; monnaie permanente, électronique, nominative, créée par l'Etat au niveau des besoins, gratuite, non spéculative, non convertible en devises étrangères et ayant cours légal et forcé.



Mais nous sortons ici du cadre de cet exposé et je propose aux personnes intéressées d'aller lire sur le site « [wiki.societal.org](http://wiki.societal.org) » les pages ayant trait à ce sujet (EMS).

Je vous remercie



<http://www.fauxmonnayers.org>

<http://wiki.societal.org>